

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

9 novembre 2017

URBANISME

- DP VIGUIER Marie-Louise, Chez Sommeiller, installation panneau solaire.
- CU BAJULAZ Gilbert, La Corbière, demande de constructibilité d'une parcelle.
- CU SAILLET Loïc, Chez le Cadet, demande de constructibilité d'une parcelle.

PRET SRB

La commune va faire 2 emprunts pour transférer la compétence « eau assainissement » au 1^{er} janvier 2018 au Syndicat Rocailles Bellecombe, soit 315 958 € au crédit agricole et 315 958 € à la caisse d'épargne. Le crédit agricole a fait une proposition à 1.92 % sur 20 ans ou 2.24 % sur 25 ans. La caisse d'épargne prête à 1.95 % sur 20 ans ou 2.27 % sur 25 ans. Le conseil municipal a choisi la durée de 20 ans.

DEPLACEMENT CHEMIN RURAL »FLORET «

Les futurs acquéreurs (maison Truschev) demandent que le chemin rural passant près de la maison soit supprimé ou déplacé. La commune veut garder une servitude pour les eaux pluviales. Le chemin sera déclassé après enquête d'utilité publique et leur sera vendu 50 € le mètre carré. Les frais seront à la charge des pétitionnaires.

PLU

L'état subventionne à hauteur de 9023 € les frais d'élaboration du PLU.

PANNEAUX AFFICHAGE LES REYBAZ

Le panneau d'affichage des Reybaz a été endommagé par une voiture. Le devis Degenève s'élève à 1158 € TTC : remplacement des poteaux en acier, coulage du massif béton, remise en état et pose du panneau. L'assurance prend en charge la totalité de la réparation. Le devis est accepté.

BRANCHEMENT EAU MAISON DUPRAZ

Pour mettre en place le branchement d'eau de la nouvelle maison de Louis Dupraz, il faut tronçonner la route. Le regard sera posé en limite de propriété et sera à la charge du propriétaire. Le coût financier de la traversée de la route sera pris en charge par la commune.

TRES HAUT DEBIT

Dans le cadre du déploiement du programme Très Haut Débit piloté par le SYANE, le groupement en charge de l'étude de faisabilité sur ST ANDRE est SOGETREL BENEDETTI GUELPA. Durée de l'étude : 2 à 3 mois.

ETUDE HYDROELECTRIQUE

Gaz Electricité de Grenoble va proposer une étude hydroélectrique sur le parcours de la Menoge.

ANIMAUX SECOURS

Une convention est signée entre la commune et le refuge « animaux secours » d'Arthaz pour bénéficier de la prise en charge par le refuge lors d'animaux errants sur la commune. En contrepartie, la commune s'engage à verser la somme de 1 euro par habitant par année pour la participation au fonctionnement de la fourrière.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Si le projet d'agrandissement de la salle des fêtes se concrétise, l'installation de panneaux solaires prévue au départ ne sera pas réalisée car il n'existe plus de subventions. Une autre solution permettrait de faire de l'autoconsommation, ainsi le « trop plein » d'électricité produit pourrait être reporté sur les autres bâtiments communaux.

REAMENAGEMENT CIMETIERE

Un projet à mettre sur la table : la restructuration de l'ancien cimetière : lister les tombes abandonnées, traiter les eaux pluviales, réaménager le monument aux morts...

TRAVAUX AMELIORATION ECOLE

Terminer le grillage pour fermer la cour de l'école. Refaire la porte du petit réduit sous l'école.
Acheter des tapis de gym.

ONF

Après plusieurs épisodes sur les boycotts des scieurs départementaux, c'est aujourd'hui le syndicat des scieurs régionaux qui boycottent les coupes de bois communales. L'ONF propose de vendre les coupes de gré à gré. Les communes forestières refusent cette proposition. Une réunion va avoir lieu rapidement pour pouvoir discuter sur ce sujet.

L'ONF a fait une estimation financière de parcelles appartenant à des particuliers et qui veulent vendre à la commune. Les parcelles A 1454 et 1455 sont évaluées à 767 €. La parcelle A 1462 est estimée à 586 €. Si les propriétaires sont d'accord, les actes seront signés en la forme administrative.

SAGE SM3A

Une carte de gestion de boisement des berges du versant de La Menoge est proposée par le SAGE SM3A. Un diagnostic des cours d'eau et des ouvrages de la commune va permettre de recenser les risques et de donner des alertes.

BIENS SANS MAITRE

Un permis de construire ne peut pas aboutir à cause de l'accès. Cet accès qui dessert d'autres maisons est privé mais n'a plus de propriétaires connus. Pour débloquer la situation, la commune va engager une procédure d'acquisition de bien sans maitre. Il faut une année environ pour arriver au terme de cette procédure. C'est le cabinet Actes et Conseils qui est missionné pour cette affaire pour un devis accepté de 937 € TTC.